



Plateforme Saguenay-Lac-Saint-Jean

Première partie :

L'occupation dynamique du territoire

**Diversification économique et développement régional
Utilisation responsable de nos ressources et de notre potentiel**

Élections 2008

Principes et fondements

Trois principes fondamentaux ont guidé l'élaboration du présent document. *L'occupation dynamique du territoire et le développement durable* constituent les deux premiers. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme dans les autres régions du Québec, ces deux principes doivent être à la base des décisions et des agissements des élus. Pourquoi ?

- Parce que le développement économique des régions doit se concevoir dans le respect de l'environnement et qu'il doit viser des retombées sur l'ensemble du territoire;
- Parce que les services à la population (famille, éducation, santé) doivent se déployer de façon équitable sur l'ensemble du territoire;
- Parce que nous avons d'immenses territoires gorgés de ressources naturelles pour lesquels nous devons obtenir des retombées chez-nous;
- Parce que l'on souhaite que les générations futures puissent également vivre dans notre belle région;

La famille est le troisième principe fondamental de cette plateforme. Cependant, les engagements liés plus directement à la famille, la santé, l'éducation et la culture feront l'objet de la deuxième partie de la plateforme et seront présentés dans quelques jours.

Voici donc notre **vision intégrée du développement** du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une vision de la région à l'image des gens fiers qui l'habitent.

Stéphane Bédard
Chicoutimi

Alexandre Cloutier
Lac-Saint-Jean

Sylvain Gaudreault
Jonquière

Denis Trottier
Roberval

André Michaud
Dubuc

L'occupation dynamique du territoire, ça signifie :

- **Assurer dès maintenant un développement économique à la région, et ce, dans une perspective à long terme.**

1. Diversification économique et développement régional

La mise en valeur de nos ressources naturelles devrait normalement assurer le développement économique de notre région. À ce chapitre, nous avons établi des stratégies pour plusieurs des ressources que nous possédons. La dépendance a coûté cher à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans les dernières années et nous devons apporter des solutions afin que cet état des choses cesse et que nous ayons plus de contrôle sur notre développement.

Les régions doivent se donner les moyens de décider par elles-mêmes. C'est pourquoi les redevances sur les ressources naturelles constituent un cheval de bataille important. Les redevances retournées dans les régions pourront soutenir de nombreux projets pour lesquels nous sommes actuellement dépendant du gouvernement central. Que ce soit en matière de tourisme ou de nouveaux développements énergétiques, les régions ont la capacité de se prendre en main et de décider par elles-mêmes.

Les décisions du gouvernement de Jean Charest depuis 2003 ont mené la vie dure aux régions du Québec. Le gouvernement Charest se désengage de ses responsabilités lorsqu'il impute de nouvelles responsabilités aux communautés sans ressources additionnelles. Les secteurs traditionnels (forêt, agriculture, etc.) de notre économie ont besoin d'un second souffle. *Il est possible d'agir MAINTENANT.*

Les candidats du Parti Québécois de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean proposent les mesures suivantes :

1.1 - Donner à la région le pouvoir et les moyens de ses ambitions :

- **Mettre en place une politique nationale d'occupation du territoire qui s'appuiera sur les décideurs locaux et qui misera sur des mesures de soutien flexibles aux différentes réalités;**
- **Création d'un fond de diversification de 50 millions pour la région, financé notamment par les redevances sur les ressources naturelles; (Soutien au démarrage de nouvelles entreprises et à l'expansion d'entreprises existantes);**
- **Décentraliser les pouvoirs et confier aux MRC la mission d'exercer le leadership en matière de développement économique;**
- **Permettre aux municipalités en voie de dévitalisation d'avoir accès à certains programmes avec seulement 5 % d'investissement plutôt que les 20 % actuellement requis.**

1.2 - Économie et emplois :

- **Maximiser les retombées régionales liées aux futurs investissements de Rio-Tinto / Alcan;**
- **Améliorer les passerelles entre la qualification professionnelle et le marché du travail afin de relever le défi des 20 000 emplois disponibles en région d'ici 2011;**
- **Étendre le réseau Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire régional;**
- **Reconstituer le fond minier pour encourager la prospection.**

1.3 - Tourisme et transport:

Les grands espaces, la nature à proximité, des centaines de lacs et de rivières, une réputation de gens fiers et accueillants, nous avons tout ce qu'il faut pour recevoir chez nous tous les aventuriers de ce monde, qu'ils soient seuls ou en famille, du Québec ou d'ailleurs. De nombreux efforts ont été mis en ce sens dans les dernières années, et de beaux projets sont en cours un peu partout dans la région. Il reste néanmoins du travail à faire. Si les idées ne manquent pas, les ressources financières et techniques ainsi que les infrastructures sont parfois défailtantes.

- **Compléter la Véloroute des bleuets et étendre le réseau de pistes cyclables à toute la région;**
- **Faire de la région une véritable destination pour le tourisme d'hiver;**
- **Compléter l'autoroute 70.**

1.4 - Développement énergétique:

Pour certains, le développement énergétique doit être privé. Nous croyons cependant que peu importe le type d'énergie, la concertation et la participation des milieux sont essentielles. Ainsi, les modèles de développement communautaire doivent obtenir une place particulière dans les stratégies d'Hydro-Québec.

- **Permettre une place particulière aux projets de nature communautaire, particulièrement dans le développement de l'éolien;**
- **Favoriser la concrétisation de projets énergétiques par les municipalités et les MRC avec Hydro-Québec, conditionnellement à l'acceptabilité sociale et environnementale;**
- **Développer des modèles de partenariat collectif en matière d'énergie (ex. partenariat entre Domaine-du Roy, Mashteuiatsh et Maria-Chapdelaine).**

L'occupation dynamique du territoire, ça signifie :

- **Utiliser de manière responsable nos ressources et notre potentiel**

2. Chantier « Forêt »

La forêt est au cœur de notre histoire et de notre développement. La forêt, c'est le patrimoine naturel du Québec. Celle-ci doit demeurer au centre de nos préoccupations et redevenir la fierté collective qu'elle a déjà été. La politique non-interventionniste du gouvernement actuel laisse un sentiment d'abandon aux travailleurs et aux entrepreneurs forestiers. Le gouvernement Charest baisse les bras et incite les travailleurs de façon simpliste à se tourner vers les mines, pourtant la relance de l'industrie forestière est possible. *Il est possible d'agir MAINTENANT.*

Les candidats du Parti Québécois de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean proposent les mesures suivantes :

2.1 - Une Charte du bois:

Afin de créer de nouveaux marchés pour la forêt québécoise et pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises en 2^e et 3^e transformation, il faut se doter d'une Charte du bois. Cette charte proposera notamment :

- a) **L'utilisation du bois dans la construction des édifices publics et para publics;**
- b) **Des avantages fiscaux pour l'utilisation du bois dans la construction commercial et résidentiel.**

2.2 - Une grande corvée sylvicole:

- a) **Accélérer le reboisement de 1 million d'hectares de territoires inactifs du Saguenay - Lac-Saint-Jean.**

2.3 - « Jardiner » la forêt et utiliser le territoire forestier à son plein potentiel:

Pour un développement durable de la forêt québécoise, il nous faut :

- a) **Accroître l'aménagement forestier, tout en respectant l'environnement, pour augmenter la productivité de la forêt;**
- b) **Valoriser les résidus de la récolte forestière;**
- c) **Mettre en valeur le plein potentiel (exploitation de la ressource, chasse et pêche, plein-air, randonnées, etc.) et rendre accessible la forêt à l'ensemble de la population québécoise par le réseau routier forestier.**

2.4 - Soutenir la relève forestière en finançant la recherche et l'innovation:

- a) **Rétablir les investissements publics en recherche au niveau de 2002 (1 million de plus par année);**
- b) **Planter un centre de la valorisation du bois en collaboration avec l'UQAC dans le comté Roberval.**

2.5 - Soutenir directement les emplois:

- a) **Garantir une fraction de travail à chaque scierie indépendante;**
- b) **Soutenir les entrepreneurs sylvicoles et forestiers par le biais de garanties de prêt et de soutien à la relève entrepreneuriale;**
- c) **Aider nos entreprises à faire face à la reprise des marchés dès qu'elle se présentera.**

L'occupation dynamique du territoire, ça signifie :

- **Utiliser de manière responsable nos ressources et notre potentiel.**

3. L'agroalimentaire

Quoi de plus essentiel que de se nourrir? Pourtant, les bouleversements actuels dans le monde agro-alimentaire semblent remettre en question la place de l'agriculture. Au cours de la dernière année, nous sommes entrés dans une crise alimentaire mondiale. Cela est inconcevable lorsque l'on considère à quel point les techniques agricoles et les technologies de production se sont améliorées. Le Québec doit démontrer sa force en redonnant à l'agriculture la place qu'elle mérite. Plutôt que s'occuper des problèmes actuels de l'industrie agroalimentaire comme la remise en question de la gestion de l'offre, le manque de relève agricole, le coût des quotas, la concurrence mondiale inéquitable, le gouvernement libéral a provoqué une nouvelle crise dans le secteur en plein expansion des fromages. Pourtant, *il est possible d'agir MAINTENANT.*

Les candidats du Parti Québécois de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean proposent les mesures suivantes :

- 3.1- Réviser les programmes de sécurité du revenu et renouveler l'Entente sur la Financière agricole du Québec ;
- 3.2- Mettre à la disposition des agriculteurs les sommes nécessaires à l'implantation des technologies environnementales;
- 3.3 - Assurer l'essor du centre Agrinova;
- 3.4 - Créer un programme efficace de soutien à la relève agricole;
- 3.5- Travailler à la diversification et à la transformation à valeur ajoutée de la production agricole;
- 3.6 - Favoriser la création de circuits commerciaux courts par l'incitation à l'achat de nos produits locaux;
 - a) Soutien à la commercialisation des produits locaux;
 - b) Développement des appellations contrôlées (IGP);
 - c) Soutien adéquat aux artisans fromagers.
- 3.7- Travailler à mettre en place un plan de gestion de crise afin de réagir adéquatement si une nouvelle « crise de la listériose » survenait;
- 3.8 - Favoriser le développement de l'agrotourisme régional;
- 3.9 - Soutenir le développement de l'agriculture nordique tel que proposé par les créneaux ACCORD.

L'occupation dynamique du territoire et le développement durable, ça signifie :

- **Utiliser de manière responsable nos ressources et notre potentiel.**

4. L'eau

Six heures de débit en eau de la rivière Péribonka pourrait abreuver la planète pendant 24 heures. C'est dire à quel point notre région est riche de ses ressources hydrauliques. Nous avons par le passé valorisé nos cours d'eau pour leur potentiel hydroélectrique. Bien sûr, on doit continuer de le faire, et ce, dans une perspective durable. Les ressources en eau, tant de surface que souterraine doivent à la fois être protégées et mises en valeur, car celles-ci sont essentielles au mieux-être environnemental, économique et social du Québec.

Cet été encore, de nombreuses interdictions de baignades ont été émises à travers le Québec. Si le Saguenay-Lac-Saint-Jean est reconnu pour sa qualité de vie, il faut éviter que ces problèmes gagnent davantage la région. Plutôt que de prendre le problème de front, le gouvernement libéral a voulu contrôler l'information et cacher les problèmes concernant la qualité de l'eau. Pourtant, *il est possible d'agir maintenant.*

Les candidats du Parti Québécois de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean proposent les mesures suivantes :

4.1 – Faire de l'eau un patrimoine commun de la nation québécoise:

- a) Assurer le respect des fonctions écosystémiques de l'eau avant tout autre usage, par une gestion équilibrée et durable;
- b) Gérer la ressource en eau en priorisant de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de la vie sociale et de l'alimentation en eau potable de la population;
- c) Exiger des redevances sur l'utilisation des ressources en eau.

4.2 – Appliquer et bonifier la Politique nationale de l'eau:

- a) Augmenter les campagnes de sensibilisation (municipalités, MRC, riverains) sur les pratiques nuisibles à l'environnement (algues bleues);
- b) Améliorer le financement aux comités de gestion de bassins versant;
- c) Tenir compte des eaux de ruissellement dans les nouveaux développements.

4.3 – Soutenir équitablement les municipalités qui ne sont pas pourvues en équipement adéquat pour le traitement des eaux.